

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML  
Code du produit : 0893 764 5

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil- lées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants  
Utilisation professionnelle du produit

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Würth AG  
Dornwydenweg 11  
4144 Arlesheim  
Téléphone : +41 (0)61 705 91 11  
Téléfax : +41 (0)61 705 97 97  
Adresse e-mail de la per-  
sonne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse: 145. (+41 44 251 51 51)

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Stockage:**

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

**Étiquetage supplémentaire**

EUH208 Contient 3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal.  
Peut produire une réaction allergique.

### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE  
150ML**

Version 9.2      Date de révision: 21.09.2021      Numéro de la FDS: 1000608-00006      Date de dernière parution: 06.11.2020  
Date de la première version publiée: 22.01.2010

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119565113-46	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1
3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal	5392-40-5 226-394-6 605-019-00-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), α-[2-(dicyclométhylammonio)éthyl]- ω -hydroxy-, propanoate (sel)	94667-33-1	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10  Estimation de la	>= 0,1 - < 0,25

**PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE  
150ML**

Version 9.2      Date de révision: 21.09.2021      Numéro de la FDS: 1000608-00006      Date de dernière parution: 06.11.2020  
Date de la première version publiée: 22.01.2010

		toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.157 mg/kg	
Biphényl-2-ol	90-43-7 201-993-5 604-020-00-6	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

apparaissent.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.  
  
Peut déclencher une réaction allergique.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.  
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les aérosols.  
Ne pas avaler.  
Éviter tout contact avec les yeux.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Oxydants  
Matières solides inflammables  
Liquides pyrophoriques  
Matières solides pyrophoriques  
Substances et mélanges auto-échauffants  
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables  
Explosifs
- Durée de stockage : 24 mois
- Température de stockage : < 40 °C

**PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE  
150ML**

Version 9.2      Date de révision: 21.09.2021      Numéro de la FDS: 1000608-00006      Date de dernière parution: 06.11.2020  
Date de la première version publiée: 22.01.2010

recommandée

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Propane-2-ol	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE	400 ppm 1.000 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
Dipropylène glycol	25265-71-8	VME (poussières inhalables)	140 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE (poussières inhalables)	280 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME (poussières inhalables)	10 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 2, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE (poussières inhalables)	40 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 2, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				

**Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail**

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT



**PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE  
150ML**

Version 9.2      Date de révision: 21.09.2021      Numéro de la FDS: 1000608-00006      Date de dernière parution: 06.11.2020  
Date de la première version publiée: 22.01.2010

		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Dipropylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	238 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	84 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	70 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	51 mg/kg p.c./jour
Propane-2-ol	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), α-[2-(dicylméthylammonio)ethyl]- ω -hydroxy-, propanoate (sel)	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,7 mg/kg p.c./jour
Biphényl-2-ol	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,12 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,35 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,35 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	19,25 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	21,84 mg/m3
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	0,4 mg/kg

**PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE  
150ML**

Version 9.2      Date de révision: 21.09.2021      Numéro de la FDS: 1000608-00006      Date de dernière parution: 06.11.2020  
Date de la première version publiée: 22.01.2010

	teurs		systemiques	p.c./jour
3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	1,7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,140 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	2,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,140 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,6 mg/kg p.c./jour
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,86 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,25 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Dipropylène glycol	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,238 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,024 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,025 mg/kg poids sec (p.s.)
Propane-2-ol	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	313 Aliments mg / kg
	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	552 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	28 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	160 Aliments mg

**PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE  
150ML**

Version 9.2      Date de révision: 21.09.2021      Numéro de la FDS: 1000608-00006      Date de dernière parution: 06.11.2020  
Date de la première version publiée: 22.01.2010

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(dide cyluméthylammonio)éthyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel)	Eau douce	/ kg 0,001 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,118 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,83 mg/kg poids sec (p.s.)
Biphényl-2-ol	Eau douce	0,0009 mg/l
	Eau de mer	0,00009 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,027 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,56 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,1284 mg/kg
	Sédiment marin	0,01284 mg/kg
	Sol	2,5 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	1,87 Aliments mg / kg
3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal	Eau douce	0,00678 mg/l
	Eau de mer	0,000678 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0678 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,125 mg/kg
	Sédiment marin	0,0125 mg/kg
	Sol	0,0209 mg/kg
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 $\mu$ g/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,02 $\mu$ g/l
	Eau de mer	0,02 $\mu$ g/l
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	8,33 Aliments mg / kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de protection  
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 166

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influencer sur le choix de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.  
Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.  
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.  
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 137

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : Aérosol contenant un gaz liquéfié

Propulseur : hydrocarbures en C3-4

Couleur : transparent

Odeur : Agrumes

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con- : Donnée non disponible

**PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE  
150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

gélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : < 35 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 9,5 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 1,8 % (v)

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : 3.500 hPa (20 °C)

Densité : 0,610 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

**9.2 Autres informations**

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Propane-2-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,68 mg/l  
Durée d'exposition: 7 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(didecylméthylammonio)éthyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.157 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.157 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.342 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Biphényl-2-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.733 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,949 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### **Composants:**

#### **Propane-2-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

#### **Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(dide cilméthylammonio)ethyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel):**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

#### **Biphényl-2-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Composants:**

#### **Propane-2-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

#### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours



## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### **Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(dide cylméthylammonio)ethyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel):**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

### **Biphényl-2-ol:**

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Propane-2-ol:**

Type de Test	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	négatif

#### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Type de Test	:	Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Humain
Résultat	:	négatif

#### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	positif

Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
------------	---	---

### **Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(dide cylméthylammonio)ethyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel):**

Type de Test	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

### **Biphényl-2-ol:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : négatif

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Propane-2-ol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

#### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

#### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

**PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE  
150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**Poly(oxy-1,2-éthanediyl),  $\alpha$ -[2-(dide cilméthylammonio)ethyl]-  $\omega$  -hydroxy-, propanoate (sel):**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: négatif

**Biphényl-2-ol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Propane-2-ol:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 104 semaines

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

Méthode : OCDE ligne directrice 451  
Résultat : négatif

### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 22 Mois  
Résultat : négatif

### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Espèce : Souris  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 104 - 105 semaines  
Résultat : négatif

### **Biphényl-2-ol:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 104 semaines  
Résultat : négatif

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Propane-2-ol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

#### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion

**PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE  
150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

Résultat: négatif

**3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Résultat: négatif

**Biphényl-2-ol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Propane-2-ol:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Biphényl-2-ol:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Propane-2-ol:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 12,5 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 104 Sem.

##### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 25 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 22 mois

##### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Espèce : Souris, femelle  
LOAEL : 60 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 104 - 105 Sem.

Espèce : Rat, femelle  
NOAEL : 215 mg/m<sup>3</sup>  
LOAEL : 430 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 15 jours

##### **Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(didecylméthylammonio)éthyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel):**

Espèce : Rat  
LOAEL : 391 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

##### **Biphényl-2-ol:**

Espèce : Souris  
NOAEL : 250 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 a

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **Propane-2-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 1.050 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

##### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,57 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,48 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,24 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24 mg/l

**PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE  
150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,053 mg/l  
Durée d'exposition: 30 jr  
Espèce: *Oryzias latipes* (médaka)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,316 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

**3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Leuciscus idus*(Ide)): 6,78 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 6,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): 103,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): 3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 160 mg/l  
Durée d'exposition: 30 min  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

**Poly(oxy-1,2-éthanediyl),  $\alpha$ -[2-(didecylméthylammonio)éthyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 0,52 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 0,07 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h



**PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE  
150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

tiques	Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,044 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201  CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,34 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : 24 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,01 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10
<b>Biphényl-2-ol:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,98 mg/l Durée d'exposition: 72 h  EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,4 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë)	: 1

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

pour le milieu aquatique)

- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 56 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,036 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,009 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Composants:**

##### **Propane-2-ol:**

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement

BOD/COD : BOD: 1.19 (DBO5)  
COD: 2.23  
BOD/COD: 53 %

##### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 4,5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

##### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 28 jr

##### **Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(dide cilméthylammonio)ethyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 34 %  
Durée d'exposition: 29 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

##### **Biphényl-2-ol:**

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 70,8 - 75,7 %  
Durée d'exposition: 28 jr

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Composants:**

##### **Propane-2-ol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

##### **2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1.800

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,1

##### **3,7-Diméthyl-octa-2,6-dienal:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,76

##### **Poly(oxy-1,2-éthanediyl), $\alpha$ -[2-(dide cilméthylammonio)ethyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel):**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 81  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

##### **Biphényl-2-ol:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 21,7  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.13.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,18

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.  
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.  
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
  
produit usagé  
16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
  
produit inutilisé

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons)  
contenant des substances dangereuses

emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances  
dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADN</b>	:	UN 1950
<b>ADR</b>	:	UN 1950
<b>RID</b>	:	UN 1950
<b>IMDG</b>	:	UN 1950
<b>IATA</b>	:	UN 1950

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	:	AÉROSOLS
<b>ADR</b>	:	AÉROSOLS
<b>RID</b>	:	AÉROSOLS
<b>IMDG</b>	:	AEROSOLS
<b>IATA</b>	:	Aerosols, flammable

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADN</b>	:	2
<b>ADR</b>	:	2
<b>RID</b>	:	2
<b>IMDG</b>	:	2.1
<b>IATA</b>	:	2.1

#### **14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1

<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1
Code de restriction en tunnels	:	(D)

## **PRODUIT DE DESINFÉCTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### **RID**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1

### **IMDG**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

## **14.5 Dangers pour l'environnement**

### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

### **IMDG**

Polluant marin : non

## **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

---

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable
- Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable
- Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides  
Numéro de l'autorisation : CHZN1431
- Type de produit : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- Substance active des biocides : 1,75 g/kg  
Poly(oxy-1,2-éthanediyl),  $\alpha$ -[2-(didecylméthylammonio)éthyl]- $\omega$ -hydroxy-, propanoate (sel)  
1,5 g/kg  
Biphényl-2-ol
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 50.000 kg
- Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 91 %

#### **Autres réglementations:**

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

- Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par

## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### **Texte complet pour phrase H**

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	:	Corrosif pour les voies respiratoires.

### **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organi-



## **PRODUIT DE DESINFÉKTION MICROBICIDE 150ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.11.2020
9.2	21.09.2021	1000608-00006	Date de la première version publiée: 22.01.2010

sation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### **Classification du mélange:**

Aérosol 1	H222, H229
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

### **Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR